

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA SOMME****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME****ARRONDISSEMENT DE PERONNE****EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**DATE :

. de la convocation : 11.09.2025

. d'affichage : 11.09.2025

N° de la délibération : 2025-119NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 47

. votants : 57

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, CARPENTIER Pierre, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, FRIZON Hervé, FRISON Fabrice, GRIMAUX Patrice, JOLY Vincent, MERLIER Jacques, MUSEUX Gérard, ORIER Francis, PECRIAUX Lucas, Mme RAGUENEAU Françoise, M. RICHARD Jean-Edouard, Mme VASSEUR Julie,

Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.

M. FRIZON Hervé avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.

M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. SALOME André.

M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.

M. ORIER Francis avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.

M. PECRIAUX Lucas avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.

Mme RAGUENEAU Françoise avait donné pouvoir à Mme POLLARD Corinne.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.

M. GRIMAUX Patrice était représenté par Mme BELLEGUEULE Francine.

Secrétaire de séance : Mme Catherine LARDOUX

OBJET :

CREDITS ESPACES VERTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable des membres du bureau communautaire,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 56 voix pour, une abstention (Mme TOTET Fanny),

. alloue aux communes membres de la CCES les crédits, dont le détail est annexé à la présente délibération, au titre de la participation à l'entretien des « Espaces verts » pour la période du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024.

COMMUNES	CREDIT DE BASE	Solde dû par la communauté de communes 2025
ATHIES	5 585,58 €	2 792,79 €
BETHENCOURT SUR SOMME	1 900,80 €	950,40 €
BILLANCOURT	2 114,64 €	1 057,32 €
BREUIL	1 330,56 €	665,28 €
BROUCHY	5 329,39 €	2 664,70 €
BUVERCHY	960,60 €	480,30 €
CIZANCOURT	498,96 €	249,48 €
CROIX-MOLIGNEAUX	4 595,42 €	2 297,71 €
CURCHY	4 799,52 €	2 399,76 €
DOUILLY	2 291,20 €	1 145,60 €
ENNEMAIN	2 460,44 €	1 230,22 €
EPENANCOURT	2 114,64 €	1 057,32 €
EPPEVILLE	8 877,75 €	4 438,88 €
ESMERY-HALLON	7 072,77 €	3 536,39 €
FALVY	3 338,28 €	1 669,14 €
HAM	38 541,78 €	19 270,89 €
HOMBLEUX	10 680,12 €	5 340,06 €
LANGUEVOISIN	3 207,60 €	1 603,80 €
LICOURT	5 987,52 €	2 993,76 €
MATIGNY	4 451,54 €	2 225,77 €
MESNIL SAINT NICAISE	6 973,56 €	3 486,78 €

MONCHY-LAGACHE	8 479,22 €	4 239,61 €
MORCHAIN	3 385,80 €	1 692,90 €
MOYENCOURT	1 254,78 €	627,39 €
MUILLE-VILLETTE	9 011,14 €	4 505,57 €
NESLE	32 040,36 €	16 020,18 €
OFFOY	2 686,64 €	1 343,32 €
PARGNY	2 970,00 €	1 485,00 €
PITHON	740,18 €	370,09 €
POTTE	974,16 €	487,08 €
QUIVIERES	2 150,99 €	1 075,50 €
RETHONVILLERS	5 179,68 €	2 589,84 €
ROUY LE GRAND	1 805,76 €	902,88 €
ROUY LE PETIT	2 981,88 €	1 490,94 €
SAINT CHRIST BRIOST	5 880,60 €	2 940,30 €
SANCOURT	2 280,04 €	1 140,02 €
TERTRY	1 607,97 €	803,99 €
UGNY-L'EQUIPEE	1 646,82 €	823,41 €
VILLECOURT	1 698,84 €	849,42 €
VOYENNES	9 480,12 €	4 740,06 €
Y	926,15 €	463,08 €
TOTAL =	220 293,80 €	110 146,90 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le



ID : 080-200070985-20250917-DELIB_2025_119-DE